

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FEVRIER 2023

De la commune d'Orvillers-Sorel

Séance du 15 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CORMIER, le Maire.

Présents : MM. Francis CORMIER, Christophe MAFILLE, Claude MOREL, Sébastien CREUZE, Jérôme GOSSET, Patrick ONIMUS, Jean-Marie MACLET
Mmes Francine WELLHÖFER, Christelle MOREL, Catherine BASTIEN.

Absents excusés : M. Mathieu HUILLE
Mmes Marine FENAILLE, Marie DUCHEMIN

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Sylvain SNOECK (pouvoir à Jérôme GOSSET)
Mme Julie LOFFROY (pouvoir à Catherine BASTIEN)

Mme Catherine BASTIEN a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal du 5 janvier 2023

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal du 5 janvier 2023 à l'unanimité des membres présents. Monsieur le Maire invite les membres présents du Conseil Municipal à le signer.

Délibération : demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre de l'opération plantation d'arbres sur propriétés publiques

Monsieur le Maire présente le devis de JARDIMATZ pour la plantation d'arbres sur le terrain communal appelé « perte d'eau », après un échange avec les membres du Conseil Municipal, il convient de revoir la prestation en privilégiant la fourniture d'arbres correspondant à nos besoins et en assurant la plantation par nos employés communaux.

En conclusion cette délibération est abrogée et reportée à une date ultérieure.

Délibération : demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du Fond d'appui aux projets locaux (FAPL) pour le remplacement des chaudières aux écoles

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du Fond d'Appui aux Projets Locaux (FAPL) pour le remplacement des chaudières aux écoles.

Les travaux prévus sont :

- le remplacement des chaudières à fioul des écoles d'Orvillers-Sorel par des pompes à chaleur suivant le devis de l'entreprise AC CLIM pour un montant total de 61 266.90 € HT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accomplir cette demande et mandate Monsieur le Maire dans toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Délibération : Subvention pour l'association APECVM (collège de Ressons)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association APECVM du collège de Ressons-sur-Matz sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention pour la continuité de leurs projets (achat de livre, participation voyages scolaires, etc.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE le versement d'une subvention pour le motif suivant : une participation financière est déjà accordée aux élèves par le Pays des Sources.

Délibération : Subvention aux associations communales

Monsieur le Maire présente les formulaires de demandes de subvention des associations de la commune.

Après examen de ceux-ci, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

Harmonie : 1 800 €
ASLO : 2 600 €
(2 000 € pour l'organisation du marché aux produits du terroir
et 600 € pour le fonctionnement annuel)

DIT que ces subventions seront inscrites au budget 2023.

Délibération : Don à la population Ukrainienne

Monsieur le Maire présente l'appel aux dons de l'AMF pour la population Ukrainienne.

Après un échange, les membres du Conseil Municipal décident, à 6 voix contre, 4 voix pour et 2 abstentions, de ne pas octroyer de don.

Délibération : Nouvelle tarification de la convention d'entretien des assainissements non collectifs sur la commune

Les membres du Conseil Municipal fixent, à l'unanimité, le tarif de la convention d'entretien des assainissements non collectif comme suit :

- Convention d'entretien (vidange) : 0.55 € par m³, soit une augmentation de 0.05 € par m³
- Option convention d'entretien (nettoyage des filtres) : 70 € par an, soit une augmentation de 10 € par an. Pour les personnes ayant une seule fosse pour 2 logements, le forfait sera divisé par 2 soit de 35 € par an.

Cette nouvelle facturation sera applicable à compter de la période allant du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Délibération : renouvellement du contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel (DPO)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de renouveler le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel (RGPD) pour une durée de 4 ans, suivant le devis de l'ADICO pour un montant annuel de 414 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l'ADICO,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Information du Maire

Contrôle périodique assainissement

Monsieur le Maire fait le point sur le contrôle d'assainissement en cours sur notre commune. Ce contrôle est réalisé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), les premiers rendez-vous et constats ont été réalisés et l'opération va se poursuivre sur plusieurs mois.

Nous constatons la nécessité du remplacement périodique (environ tous les 10 ans) des sacs (média) présents dans les fosses compactes, nous travaillons à apporter une solution (prestataire, coût, délais) et à en informer les propriétaires concernés.

Renouvellement et extension du contrat pour la prestation vidange et entretien des assainissements

L'établissement Havart ne souhaitant plus assurer la prestation d'entretien, nous allons confier ce travail à la société Dreue Didier qui réalise déjà les vidanges sur la commune.

A compter de 2023, le coût de l'entretien des fosses (nettoyage des filtres et contrôle visuel) pour les propriétaires ayant adhéré à la convention d'entretien sera de 70 € par an, et le coût de la vidange sera de 0.55 € par m³. Un courrier accompagné d'une annexe financière sera adressé à tous les adhérents.

Travaux de voirie (ralentisseurs rue Saint Claude + trottoirs Mairie et Eglise)

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise EUROVIA d'un montant de 4 575 € HT pour le ralentisseur rue Saint-Claude car nous avons constaté que malgré la présence d'un radar pédagogique, la vitesse reste excessive. Le Conseil Municipal accepte ce devis.

Concernant les trottoirs (église et Mairie) le Conseil Municipal estime que ce n'est pas prioritaire et ne donne pas suite au devis.

Travaux d'électricité sur bâtiments communaux

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise 2JE concernant divers travaux sur les bâtiments communaux pour un montant total de 4 465 € HT.

A savoir, l'éclairage à l'entrée de la Mairie, une prise télévision en salle de Conseil, la mise en place d'un boîtier de commande de chauffage et le remplacement d'un convecteur à la salle polyvalente, ainsi que la mise aux normes de l'ancien local pompier.

Travaux de gestion d'eau pluviale au cimetière

Il convient de modifier la gestion des eaux pluviales au cimetière et pour cela Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SAUVAL d'un montant de 8 172 € HT pour une prestation complète et les devis de l'entreprise Havart et Duberseuil d'un montant cumulé de 7 508.54 € HT.

Après un échange, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise Havart et Duberseuil qui seront réalisés en avril 2023.

Travaux de traçage à la salle de sport

Nous avons réactualisé les devis pour le traçage (3 340 € HT) et l'installation de panneaux de Basket (14 974.76 € HT), Monsieur le Maire explique que l'association de Basket de Ressons-sur-Matz est en contact avec plusieurs sponsors pour le financement. Nous sommes dans l'attente de leur retour.

Questions diverses

Intervention de Monsieur Christophe MAFILLE qui demande où en est le projet d'aménagement des trottoirs rue de Flandre.

Réponse de Monsieur le Maire : nous devons revoir ce projet car une première estimation financière approche les 800 000 € à 1 million d'euros, et que la période n'est pas propice à un tel investissement qui endetterait la commune sur de nombreuses années.

Monsieur Christophe MAFILLE évoque également qu'aucune rue ne possède de trottoir et s'interroge sur ce que doit être nos priorités, et ajoute qu'il reste certain travaux à réaliser comme les branchements plombs et le déplacement des compteurs d'eau sur rue.

Réponse de Monsieur le Maire : un programme sur 3 ans est en cours, à ce jour 1/3 ont été réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation et annonce la levée de la séance à 22H15

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la présente séance de conseil municipal a comporté 6 délibérations.

La secrétaire de séance,
Mme BASTIEN Catherine

Le Maire,
M. Francis CORMIER

Signatures pour approbation du Procès-verbal : 15/02/2023

Nom et Prénom	Signature
CORMIER Francis	
MOREL Claude	
GOSSET Jérôme	
HUILLE Mathieu	Absent excusé
MACLET Jean-Marie	
MAFILLE Christophe	
CREUZE Sébastien	
WELLHÖFER Francine	
BASTIEN Catherine	
LOFFROY Julie	Pouvoir à Catherine BASTIEN
DUCHEMIN Marie	Absente excusée
FENAILLE Marine	Absente excusée
ONIMUS Patrick	
SNOECK Sylvain	Pouvoir à Jérôme GOSSET
MOREL Christelle	